



**DELIBERATION N° 21/196 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT CONSTITUTION DE PROVISIONS
AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021**

**CHÌ PORTA CUSTITUZIONE DI PRUVISIONE
À U BUGETTU SUPPLEMENTARE 2021**

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 3 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Jean-Paul PANZANI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Santa DUVAL à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Louis POZZO DI BORGIO
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

ETAIT ABSENTE : Mme

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4425-29 et D. 4425-35 rendant obligatoire la constitution de provisions pour risques à hauteur du risque,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/137 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juillet 2021 approuvant le compte de gestion de la Collectivité de Corse pour 2020,
- VU** la délibération n° 21/138 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juillet 2021 approuvant le Compte Administratif de la Collectivité de Corse pour 2020,
- VU** la délibération n° 21/192 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 approuvant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** le recensement complémentaire des charges et risques contentieux résultant de plusieurs recours indemnitaires introduits à l'encontre de la Collectivité de Corse (ci-après),
- VU** les provisions préalablement constituées, ainsi que l'évaluation de leur degré de probabilité de survenance, qui implique une constitution de provisions totale à hauteur de 532 396 € (liste détaillée jointe),
- VU** que ces montants feront l'objet d'un réajustement annuel en application des dispositions citées infra en fonction de l'évolution du risque,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2021-58 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 16 novembre 2021,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité,

Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

Ont Voté CONTRE (17) : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI

N'ont pas pris part au vote (13) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN,

Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Julia TIBERI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE, au titre du budget supplémentaire 2021, la constitution des provisions afférentes pour l'ensemble des contentieux d'un montant total de 532 396 € sur les comptes 6815 « *Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement*, et 945 « provisions et autres opérations mixtes » comme figurant sur le tableau ci-dessous :

	TYPES RECOURS	PROVISIONS BS 2021		Montant retenu Provisions BS 2021
		JURIDICTION	PRETENTIONS REQUERANT	
19REC55	Demande annulation Décision du 3 octobre 2019 CdC portant résiliation du MP n° 2017-139 relatif à l'aménagement de la traversée de Mora Dell'Onda Lot n° 1 VRD	TA de Bastia	Condamner la Collectivité de Corse à verser à la SAS MB Terrassement la somme de 492 396,67 € TTC, majorée des intérêts moratoires, au titre de la réparation intégrale du préjudice résultant de la résiliation du lot n° 1 du marché public de travaux d'aménagement de la traversée de Mora Dell'Onda	442 396,67 €
19REC56	Demande de dommages et intérêts - placement en 1/2 traitement et disponibilité	TA de Bastia	50 000,00 €	50 000,00 €
20REC08	Demande de réparation du préjudice consécutif à la non- reconnaissance d'une maladie professionnelle à hauteur de 50 000 €	TA de Bastia	50 000,00 €	40 000,00 €
			Total	532 396,00 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 18 novembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS